



François de Rugy,
ministre d'État,
ministre de la Transition écologique et solidaire

Annick Girardin,
ministre des Outre-mer

Paris, le vendredi 5 juillet 2019

Communiqué de presse

François de Rugy et Annick Girardin se félicitent de l'inscription des « Terres et mer australes françaises » au patrimoine mondial de l'Unesco

François de Rugy, ministre d'Etat, ministre de la Transition écologique et solidaire et Annick Girardin, ministre des Outre-mer saluent l'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco des « Terres et mer australes françaises » lors de la 43^e session du comité du patrimoine mondial réuni actuellement à Bakou (Azerbaïdjan).

« Cette inscription au patrimoine mondial de l'Unesco représente autant une grande responsabilité pour la France qu'une reconnaissance de la richesse de notre biodiversité. Sa préservation sur terre et en mer est une priorité pour le Gouvernement, qui est notamment pleinement engagé dans création et la gestion d'aires protégées. Notre objectif : porter leur part à 30 % d'ici 2020. », a déclaré François de Rugy.

« À l'instar des petits États insulaires, les Terres australes et antarctiques françaises sont aux avant-postes du changement climatique mais sont également porteuses de solutions pour régénérer notre planète. L'inscription au patrimoine mondial de l'Unesco du plus grand territoire au monde reconnu comme bien naturel mixte, patrimoine de l'humanité, permettra non seulement de mettre en avant l'exemplarité de la préservation de la biodiversité, mais aussi de garantir la réalisation d'activités durables, menées dans le respect des écosystèmes et des ressources naturelles. », a souligné Annick Girardin.

Les Terres et mers australes françaises, qui couvrent un territoire de près de 673 000 km² comprennent l'archipel Crozet, les îles Kerguelen et les îles Saint-Paul et Amsterdam. Elles constituent un territoire unique pour la recherche scientifique et pour l'étude des effets des changements globaux. Ce territoire joue un rôle clé pour la bonne santé des océans à l'échelle planétaire notamment dans la régulation du cycle carbone.

Lors du premier conseil de défense écologique, qui s'est tenu le 23 mai 2019, le Gouvernement a réaffirmé sa volonté de mener une action ambitieuse en matière de protection maritime dans les TAAF, avec le renforcement des statuts de protection dans la zone économique exclusive de Saint-Paul et Amsterdam et la transformation du parc naturel marin des Glorieuses en réserve naturelle nationale. Ces projets permettront d'ajouter 550 000 km² (soit quasiment la totalité de la surface de la France métropolitaine), sous statut de protection forte, au réseau d'aires marines protégées existantes.

Avec l'inscription des Terres et mers australes françaises, la France compte désormais 6 biens naturels et mixtes inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, avec le Golfe de Porto (1983), Pyrénées - Mont Perdu (1997), les Lagons de Nouvelle-Calédonie (2008), les Pitons, cirques et remparts de l'île de la Réunion (2010) et le Haut-lieu tectonique Chaîne des Puys – faille de Limagne (2018).

[Retrouvez le communiqué de presse en ligne](#)

Pour toute information complémentaire, contacts :

Service Presse de M. François de Rugy : 01 40 81 65 52

Service Presse de Mme Annick Girardin : 01 53 69 26 74 / mompresse@outre-mer.gouv.fr